



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de mai à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 17 mai, s'est rassemblé au Centre culturel à Coye-la-Forêt sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Roger POTIN-VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, François DESHAYES, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Pierre-Yves BENGHOZI, Laurent AGOSTINI, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Corry NEAU, Jean-Marc VINCENTI.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Frédéric SERVELLE, Françoise COCUELLE à Tony CLOUT, Sophie DESCAMPS à Nathalie LAMBRET, Serge LECLERCQ à François DESHAYES, Sylvie MASSOT à Jeanou MOREAU, Thomas IRAÇABAL à Patrice MARCHAND, José HENRIQUES à Jean-Claude LAFFITTE, Christine KLOECKNER à Nicolas MOULA, Alexandre GOJJARD à Valérie CARON.

Étaient absents/excusés : Xavier BOULLET, Christine COCHINARD, Florence WILLI, Jacques FABRE.

Secrétaire de séance : Nathanaël ROSENFELD.

Membres en exercice : 41

Présents ou remplacés

par un suppléant : 28

Pouvoirs : 9

Votants : 37

Quorum fixé à : 21

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Été informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

* * * * *

DEL 2023/26 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2023

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 22 mars 2023.

* * * * *

DEL 2023/27 INSTALLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Déclaré installés, à l'unanimité, au titre de la commune d'APREMONT, M. Roger POTIN-VESPERAS en qualité de conseiller communautaire titulaire et Mme Annie VAN HOLLEBEKE en qualité de suppléante.

Pris acte de la nouvelle composition du conseil communautaire qui en découle :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
APREMONT	M. Roger POTIN-VESPERAS	Mme Annie VAN HOLLEBEKE
AVILLY-SAINT-LEONARD	Mme Anne LEFEVBRE	M. Michel CLAPAREDE
CHANTILLY	Mme Isabelle WOJTOWIEZ	
	M. Francois KERN	
	Mme Caroline GODARD	
	M. Frédéric SERVELLE	
	Mme Florence WOERTH	
	M. Tony CLOUT	
	Mme Françoise COCUELLE	
	M. Xavier BOULLET	
COYE-LA-FORÊT	M. François DESHAYES	
	Mme Sophie DESCAMPS	
	M. Serge LECLERCQ	
	Mme Nathalie LAMBRET	
GOUVIEUX	M. Patrice MARCHAND	
	Mme Sylvie MASSOT	
	M. Thomas IRAÇABAL	
	Mme Christine COCHINARD	
	M. Jean-Claude LAFFITTE	
	Mme Jeanou MOREAU	

	M. José HENRIQUES	
	Mme Manoëlle MARTIN	
LAMORLAYE	M. Nicolas MOULA	
	Mme Christine KLOECKNER	
	M. Jean-Michel BARBIER	
	Mme Valérie CARON	
	M. Alexandre GOUJARD	
	Mme Florence WILLI	
	M. Laurent AGOSTINI	
	M. Pierre-Yves BENGHOZI	
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	M. Daniel DRAY	
	Mme Marion LE MAUX	
	M. Jean EPALLE	
MORTEFONTAINE	M. Jacques FABRE	M. Michel GUETIENNE
ORRY-LA-VILLE	M. Nathanael ROSENFELD	
	Mme Leslie PICARD	
	M. Fabrice BOULAND	
PLAILLY	M. Michel MANGOT	
	Mme Sophie LOURME	
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	Mme Corry NEAU	
	M. Jean-Marc VINCENTI	

* * * * *

DEL 2023/28 ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Procédé à l'élection d'un Vice-président de la Communauté de communes au scrutin secret à la majorité absolue :

1^{er} tour de scrutin :

- a. Nombre de votants (bulletins déposés) : 37
- b. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 37
- f. Majorité absolue : 19

NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrice MARCHAND	1	UN
Roger POTIN-VEPERAS	36	TRENTE-SIX

Monsieur Roger POTIN-VEPERAS, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé Vice-président et immédiatement installé.

Décidé, à l'unanimité, que le Vice-président élu occupera le rang à la suite des Vice-présidents en place, soit le 7^e rang.

* * * * *

DEL 2023/19 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Approuvé, à l'unanimité, la désignation de M. Roger POTIN VESPERAS pour siéger dans les commissions suivantes :

- Mobilités,
- Mutualisation,
- Finances et développement économique,
- Services aux usagers,
- Tourisme et attractivité territoriale,
- Achats, en qualité *de suppléant*,
- D'appel d'offres, en qualité *de suppléant*,
- De délégation de service public, en qualité *de suppléant*,

Approuvé, à l'unanimité, la modification de la composition des commissions qui en découle.

* * * * *

DEL 2023/30 MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA CCAC DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Approuvé, à l'unanimité :

- la désignation de Mme Sophie LOURME en qualité de représentante de la CCAC au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme « Chantilly-Senlis »,
- la désignation de M. Roger POTIN-VESPERAS en qualité de représentant titulaire de la CCAC au sein des assemblées générale et spéciale de la SPL ADTO-SAO,
- la désignation de Mme Cécile MALET en qualité de représentant suppléant de la CCAC au sein du Comité syndical du SITRARIVE.

* * * * *

DEL 2022/31 GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « INITIATIVE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE CHANTILLY » : REVISION STATUTAIRE ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA CCAC A L'ASSEMBLEE GENERALE

Approuvé, à l'unanimité, les statuts du GIP « Initiative pour un développement durable de Chantilly » issus de leur révision.

Désigné, à l'unanimité, les délégués suivants pour représenter la CCAC au sein de l'Assemblée générale du GIP, conformément aux statuts révisés :

- Titulaire : M. François DESHAYES,

- Suppléant : M. Nicolas MOULA.

* * * * *

DEL 2022/32 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Déclaré que le compte de gestion du Budget Général de la Communauté de Communes, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

* * * * *

DEL 2022/33 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité :

Pris acte de la présentation faite du compte administratif du budget général 2022 lequel peut se résumer ainsi :

Budget général	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat antérieur		6 495 971,48 €		103 941,54 €		6 599 913,02 €
opérations de l'exercice	10 951 687,62 €	12 148 070,04 €	1 438 483,08 €	1 382 464,09 €	12 390 170,70 €	13 530 534,13 €
résultats de l'exercice		1 196 382,42 €	56 018,99 €			1 140 363,43 €
résultat de clôture total		7 692 353,90 €		47 922,55 €		7 740 276,45 €
restes à réaliser			1 141 053,23 €	282 458,69 €		858 594,54 €
RESULTAT DEFINITIFS		7 692 353,90 €		-810 671,99 €		6 881 681,91 €

Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* * * * *

DEL 2022/34 ATTRIBUTION DEFINITIVE DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Approuvé, à l'unanimité, l'affectation définitive suivante du résultat du budget général de la Communauté de Communes comme suit :

Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté	7 692 353,90 €
Ligne 001 (recette), solde d'exécution de la section d'investissement reporté	47 922,55 €

* * * * *

DEL 2022/35 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2023

Attribué, à la majorité (1 abstention : M. Fabrice BOULLAND), l'octroi des subventions comme suit, pour l'exercice 2023 :

Association	Montant
Office de Tourisme Chantilly-Senlis	487.000 €
GIP Initiative pour un développement durable de Chantilly	287.000 €
CAPE	5.000 €

* * * * *

DEL 2022/36 RETRAIT DE LA SUBVENTION ACCORDEE A L'INSTITUT DE FRANCE POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT DIT DE LA FOURRIERE

Approuvé, à l'unanimité, le retrait de la subvention accordée précédemment par le Conseil communautaire à l'Institut de France d'un montant de 26.650 € pour la réhabilitation de « La Fourrière » en vue de l'accueil des activités « l'Espace Equestre Henson – Chantilly », et **autorisé** le Président à notifier la présente décision à l'Institut de France.

* * * * *

DEL 2022/37 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Déclaré que le compte de gestion du budget annexe du SPEDM de la Communauté de Communes, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

* * * * *

DEL 2022/38 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES L

A l'unanimité :

Pris acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe du SPEDM 2022 lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe SPEDM	Exploitation		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat antérieur		110 390,00 €		106 344,18 €		216 734,18 €
opérations de l'exercice	5 538 168,56 €	5 294 420,01 €	1 073 139,94 €	523 306,57 €	6 611 308,50 €	5 817 726,58 €
résultats de l'exercice	243 748,55 €		549 833,37 €		-	793 581,92 €
résultat de clôture total	133 358,55 €		443 489,19 €		-	576 847,74 €
restes à réaliser			4 064,64 €	485 598,25 €		481 533,61 €
RESULTAT DEFINITIFS	133 358,55			38 044,42 €		-95 314,13 €

Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* * * * *

DEL 2022/39 ATTRIBUTION DEFINITIVE DU RESULTAT 2022 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Approuvé, à l'unanimité, l'affectation définitive suivante du résultat 2022 du budget annexe SPDEM de la Communauté de Communes comme suit :

Ligne 002 (dépense), résultat de fonctionnement reporté	133 358,55 €
Ligne 001 (dépense), solde d'exécution de la section d'investissement reporté	443 489,19 €

* * * * *

DEL 2023/40 LEVEE DE RETENUE DE GARANTIES POUR LA SOCIETE BOUYGUES

Approuvé, à l'unanimité, la levée de retenues de garantie au profit de la société BOUYGUES, dans le cadre d'un marché à bons de commandes relatif à la maintenance TCE hors équipements techniques de la piscine Aqualis pour la période 2014-2017, à hauteur de 765,28 €.

* * * * *

DEL 2023/41 CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE (SMDO) POUR LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILLENNE

Approuvé, à l'unanimité, la passation d'une convention relative au traitement des biodéchets alimentaires ménagers et assimilés entre la CCAC et le SMDO, et **autorisé** sa signature par le Président.

* * * * *

DEL 2023/42 MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – LOT N°4 (COLLECTE DU VERRE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE) : PASSATION D'UNE CONVENTION D'INDEMNISATION AVEC LA SOCIETE MINERIS FONDEE SUR LA THEORIE DE L'IMPREVISION

Approuvé, à l'unanimité, la passation d'une convention d'indemnisation au titre de l'année 2022 avec la société MINERIS, dans le cadre de l'exécution du marché de collecte du verre en point d'apport volontaire, fondée sur la théorie de l'imprévision et correspondant au versement au prestataire par la CCAC d'une somme de 7.057,71 €, et **autorisé** sa signature par le Président.

* * * * *

DEL 2023/43 BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : EFFACEMENT DE DETTE

Entériné, à l'unanimité, la décision de la commission de surendettement de la Banque de France imposant l'effacement de la dette d'un redevable à La Chapelle-en-Serval pour un montant de 331,06 €.

Inscrit au budget les charges correspondantes au chapitre 654 « pertes et créances irrécouvrables » article 6542 « créances éteintes ».

* * * * *

DEL 2023/44 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DU TERRITOIRE DE L'AIRE CANTILIENNE : PRINCIPE DU RECOURS A LA GESTION DELEGUEE

Approuvé, à l'unanimité, sur la base du rapport correspondant et présenté en séance, le principe du recours à une délégation de service public allotie sous forme d'affermage (concession de service) portant sur la gestion de la crèche de Chantilly (lot 1) et de la crèche de Plailly (lot 2).

Approuve, à l'unanimité, le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le principe du recours à une délégation de service public, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales.

Autorisé, à l'unanimité, le Président à engager la procédure de délégation de service public et à accomplir tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

* * * * *

DEL 2023/45 MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNÉ PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE EN MATIERE DE CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE VIDEOPROTECTION

Approuvé, à l'unanimité, la participation de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne à un groupement de commandes pour la passation du marché d'entretien et de maintenance du système de vidéoprotection.

Approuvé, à l'unanimité, la convention constitutive du groupement de commandes, et **autorisé** sa signature par le Président s'agissant de la CCAC, la fonction de coordonnateur du groupement revenant à la Communauté de communes.

Désigné, à l'unanimité, les représentants suivants pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement :

- Manoëlle MARTIN en qualité de titulaire,
- François DESHAYES en qualité de suppléant.

Autorisé, à l'unanimité, le Président à signer les marchés correspondants avec l'attributaire retenu à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

* * * * *

DEL 2023/46 MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA PISCINE AQUALIS

Approuvé, à l'unanimité, la grille tarifaire de la piscine AQUALIS applicable à compter du 1^{er} juillet 2023.

* * * * *

DEL 2023/47 FIXATION DU BAREME DE LA TAXE DE SEJOUR APPLICABLE SUR L'AIRE CANTILIEENNE A COMPTER DE 2024

Approuvé, à la majorité (6 abstentions : Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT [pouvoir à Jeanou MOREAU], Thomas IRAÇABAL [pouvoir à Patrice MARCHAND], Jean Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES [pouvoir à Jean-Claude LAFFITTE]), le barème de la taxe de séjour suivant pour une application à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Catégorie d'hébergement	Tarifs plancher 2024	Tarifs plafond 2024	Tarifs CCAC 2023	Tarifs CCAC proposés 2024
Palaces	0.70€	4.60€	2.50€	4.60€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.70€	3.30€	2.50€	3.30€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.70€	2.50€	2€	2.50€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.50€	1.60€	1.50€	1.60€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.30€	1€	0.90€	1€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.20€	0.80€	0.75€	0.75€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.20€	0.60€	0.55€	0.55€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20€	0.20€	0.20€	0.20€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1%	5%	3%	3%

* * * * *

DEL 2023/48 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Approuvé, à l'unanimité, la création d'un poste d'ingénieur principal de catégorie A à temps non complet correspondant aux fonctions de management des infrastructures informatiques, réseaux et téléphoniques, et **approuvé** la modification du tableau des effectifs correspondante.

La séance est levée à 21H20.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 25 mai 2023.



Le Président,

François DESHAYES